Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

CONSEIL
PRÉVENTION
CONCOURS
CARRIÈRES
EMPLOI

BILAN SOCIAL 2011 *Modalités d'accès aux données collectivités*



Manuel d'utilisation

www.cdg59.fr



14, rue Jeanne Maillotte - BP 1222 - 59013 Lille Cedex - Tél. 03 59 56 88 00 - Fax 03 59 56 88 91



AVANT-PROPOS

Légalement, les collectivités et établissements publics territoriaux se doivent de présenter au comité technique paritaire un rapport sur l'état de la collectivité au 31 décembre des années impaires (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dans son article 33).

Afin de vous aider dans la réalisation de votre bilan social 2011, le Cdg59 met à votre disposition un outil permettant de remplir les données relatives à votre collectivité.

Il vous appartient donc de transmettre vos données au Cdg59 pour le **31 août 2012 dernier délai** pour une présentation au comité technique paritaire intercommunal le 28 septembre 2012.

Par ailleurs, la synthèse des résultats du bilan social 2009, basée sur les données des quelques 659 collectivités et établissements publics territoriaux ayant répondu, est disponible sur www.cdg59.fr - rubrique « Conseil/Bilan social ».

Le Cdg59 vous remercie de votre participation à cette réalisation et félicite vos collaborateurs pour la qualité du travail fourni à cette occasion. Cette synthèse ne pourrait exister sans votre collaboration. Comptant sur une même attention portée à la prochaine campagne de recueil des données du bilan social 2011, les services du Cdg59 restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Bonne saisie !

SOMMAIRE

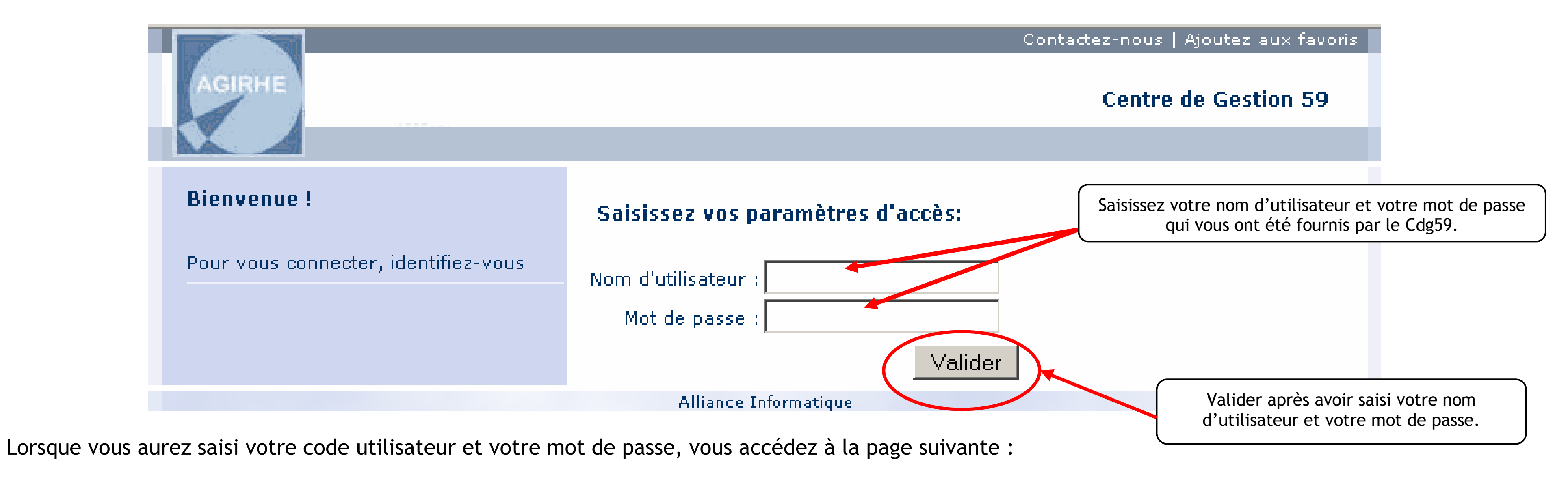




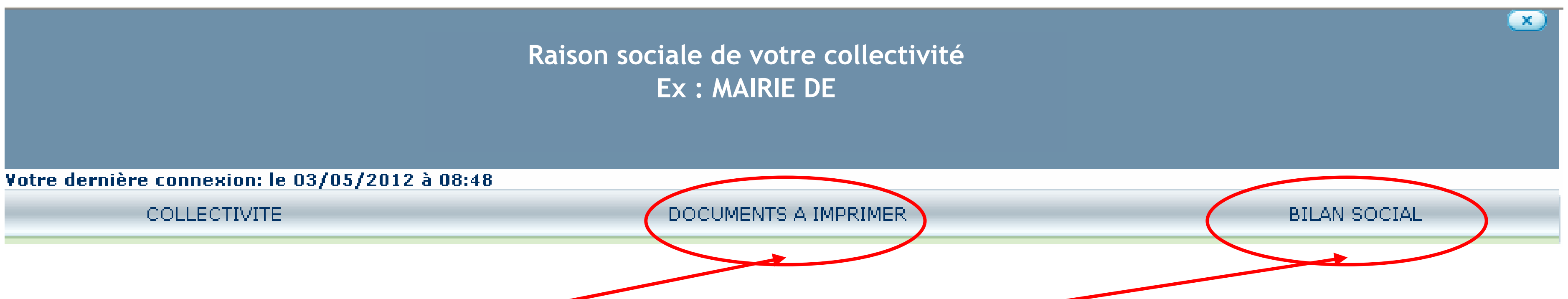
CONNEXION

Afin d'accéder à l'intégralité des menus du bilan social, il est nécessaire de vous connecter sur www.cdg59.fr puis de déplacer votre souris sur « **Conseil** », de cliquer sur « **Organismes paritaires** » et enfin de cliquer sur « **Bilan social 2011** ».

La page d'accueil vous permettant la connexion au bilan social vous apparaît de la façon suivante :



Lorsque vous aurez saisi votre code utilisateur et votre mot de passe, vous accédez à la page suivante :



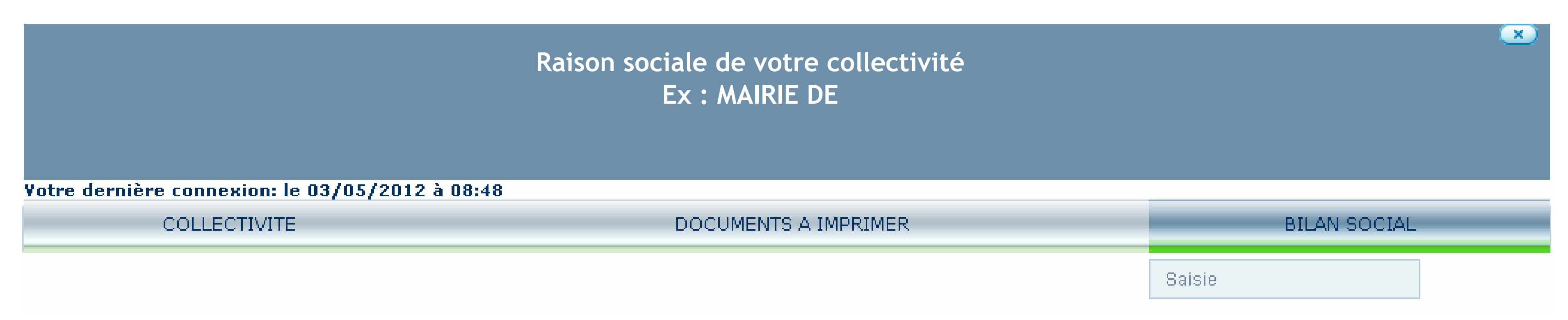
Ce menu se compose de deux parties : BILAN SOCIAL et DOCUMENTS A IMPRIMER



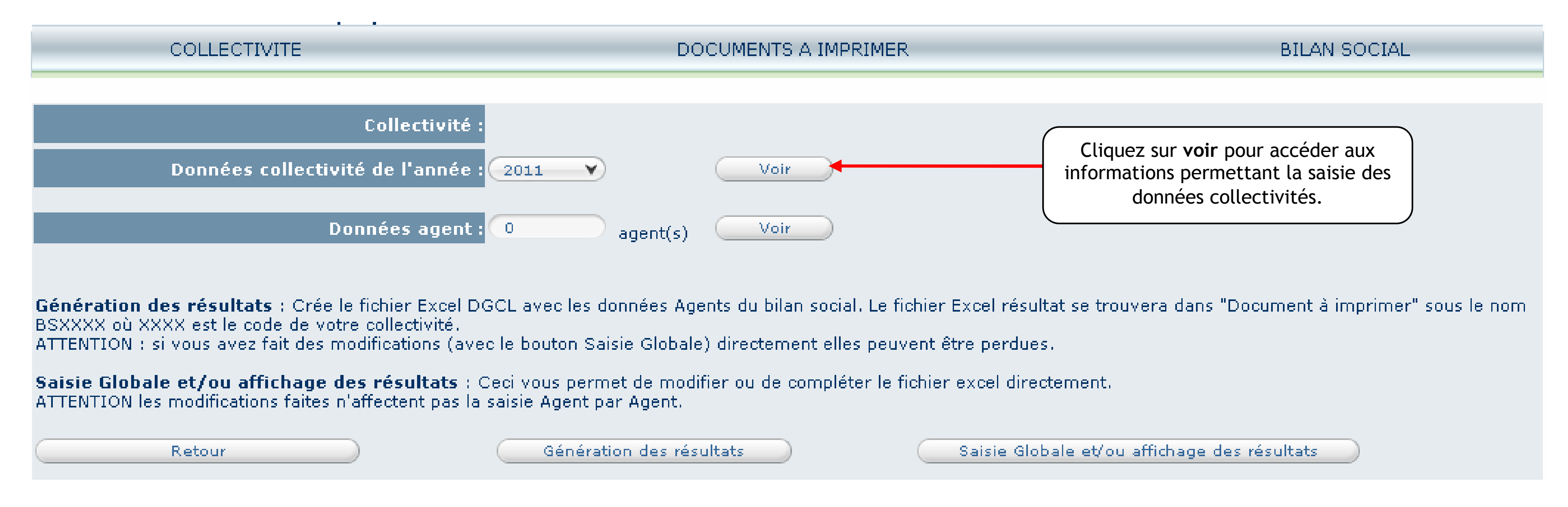


BILAN SOCIAL

Nous ne verrons ici que les parties « **BILAN SOCIAL** » et « **DOCUMENTS A IMPRIMER** ». En passant votre souris sur « **BILAN SOCIAL** », la page suivante apparaît :



Cliquez sur « **Saisie** » pour passer à la page suivante :







Les informations relatives à votre collectivité

Votre numéro de SIRET est pré rempli, néanmoins, il vous appartient de le vérifier

Voir le menu déroulant ci-dessous pour vérifier votre type de collectivité

Numéro de SIRET : 26590663600013

Type de collectivité : Commune

Pour les communes, établissements publics rattachés si les informations renseignées les concernent (cas où il existe un CTP co

CCAS : oui non

Caisse des écoles : oui non

Autres établissements publics locaux : oui non

Pour les OPHLM et les ODHLM, nombre de logements gérés : 0

Pour les établissements publics, strate démographique : - de 20 000 habitants

Pour les collectivités disposant de leur propre CTP, nombre de réunions au cours de l'année :

du CTP : 0

du CHS : 0

Montant du budget de fonctionnement de la collectivité (cf. compte administratif): 0 €

Montant des charges de personnel (cf. chapitre 012 du compte administratif): 0 €

COORDONNEES DE LA PERSONNE AYANT COMPLETE LE DOCUMENT

NOM Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Fax :

Commune

- Votre choix
- Association
- Autre
- Autre établissement public commı
- Autre établissement public départ
- Autre établissement public interco
- Caisse de crédit municipal
- Caisse des écoles
- CCAS
- CDGFPT
- CNFPT
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes
- Communauté de ville
- Communauté urbaine
- Commune
- Département
- District
- Etablissement public à caractère iı
- Etablissement public administratif
- Etablissement public de coopérati
- Etablissement public régional
- OPAC
- OPHLM - ODHLM
- Région
- SDIS
- Syndicat d'agglomération nouvell
- Syndicat de communes a vocatior
- Syndicat de communes a vocatior
- Syndicat mixte





Numéro de SIRET : 26590663600013

Type de collectivité : Commune

Pour les communes, établissements publics rattachés si les informations renseignées les concernent (cas où il existe un CTP commun) :

CCAS : oui non

Caisse des écoles : oui non

Autres établissements publics locaux : oui non

> Vous ne devez cocher ces cases que si vous disposez d'un Comité Technique Paritaire Commun avec un ou plusieurs de ces établissements.

Pour les OPHLM et les ODHLM, nombre de logements gérés : 0

> Uniquement pour les OPHLM et les ODHLM.

Pour les établissements publics, strate démographique : - de 20 000 habitants

> La strate démographique est uniquement à renseigner pour les établissements publics.

Pour les collectivités disposant de leur propre CTP, nombre de réunions au cours de l'année :

du CTP : 0

du CHS : 0

> **Uniquement pour les collectivités ayant leur propre CTP**
> Nombre de réunions du CTP
> Nombre de réunions du CHS

Montant du budget de fonctionnement de la collectivité (cf. compte administratif): 0 €

Montant des charges de personnel (cf. chapitre 012 du compte administratif): 0 €

> Préparez votre compte administratif et saisir le montant du budget de fonctionnement ainsi que le montant des charges de personnels indiqué au chapitre 012.

COORDONNEES DE LA PERSONNE AYANT COMPLETE LE DOCUMENT

NOM Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

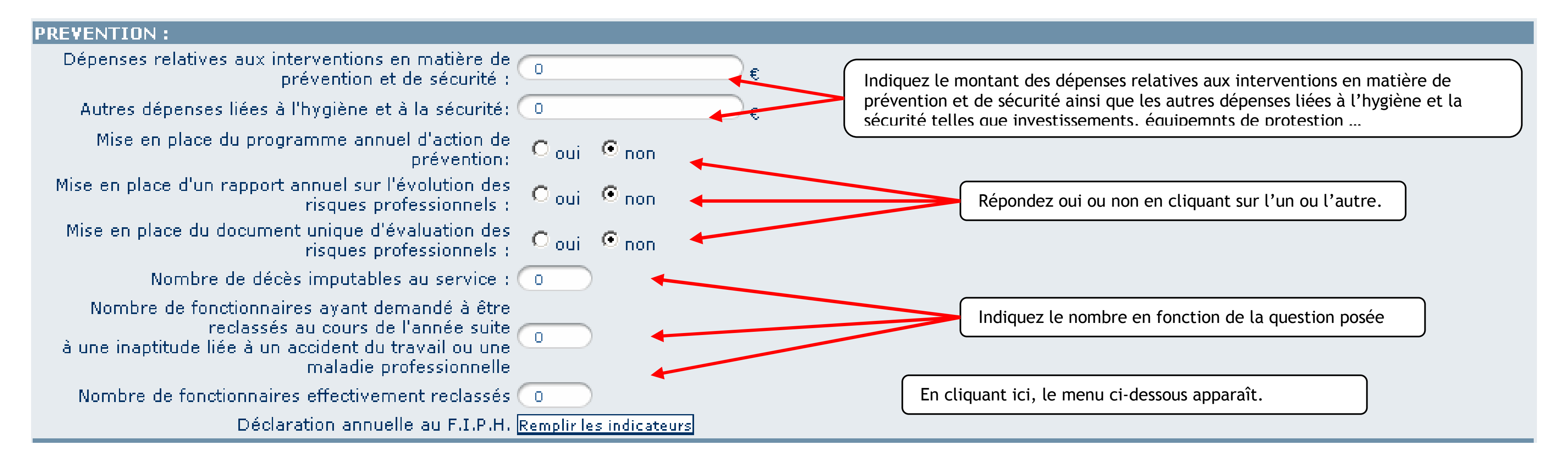
Fax :

> Saisissez impérativement les informations relatives à la personne ayant en charge le dossier « bilan social » afin que le Centre de gestion puisse prendre contact en cas de problème.





Les informations relatives la prévention dans votre collectivité







NB: ce rapport est à présenter annuellement au Comité Technique Paritaire et il ne concerne que les collectivités ayant au minimum 20 agents équivalent temps plein.

Rapport relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

Année : **2011**

Indiquez le nombre d'agents sur emploi permanent : tous les fonctionnaires et les agents non titulaires nommés au titre de l'article 3 de la loi n° 84-53 ancienne version.

DETERMINATION DES EFFECTIFS

Effectif total des agents permanents au 1er janvier : 0 (1 agent = 1 unité)

DETERMINATION DES BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

Nombre de travailleurs handicapés(bénéficaires) occupés par la collectivité au 1er janvier : 0 (1 agent = 1 unité)

Indiquez le nombre d'agents bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier :

Ajouter

Type handicap	Qualité statutaire	Sous qualité	Grade	Catégorie	Date handicap	Sexe	Age

Cliquez ici pour « Ajouter » les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi.
Le menu ci-dessous s'affiche dès que vous avez cliqué sur « Ajouter ».

Dépenses au titre de l'art. L323-8 1er al. (contrats passés avec des entreprises adaptées...) 0 €

Dépenses pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (art.6-II décret n°2006-501) 0 €

Dépenses pour accueillir ou maintenir des personnes lourdement handicapées (art.6-IIIdécret n°2006-501) 0 €

Dépenses relatives aux aménagements de poste des agents reconnus inaptes (art.6-IVdécret n°2006-501) 0 €

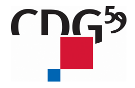
DETERMINATION DU TAUX D'EMPLOI

Calculer (à faire après chaque modification de l'effectif et des bénéficiaires)

Equivalents bénéficiaires (plafonnés le cas échéant): 0

Taux d'emploi des travailleurs handicapé réajusté: 0 % (rappel: le taux minimum légal est de 6%)

Valider Annuler






Liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier :
Ajouter
Saisissez la catégorie hiérarchique, la date du handicap et l'âge de l'agent puis cliquez sur « Enregistrer ajout »
Type d'handicap :
-= votre choix =-
Qualité statutaire :
Votre choix
Sous qualité :
Votre choix
Filière :
Votre choix
Cadre d'emploi :
Votre choix
Grade :
Votre choix
Catégorie hiérarchique :
Date du handicap (JJ/MM/AAAA) :
Sexe :
Votre choix
Age :
Enregistrer ajout
Annuler ajout
Il vous appartient de sélectionner dans chaque menu déroulant la situation de l'agent concerné.

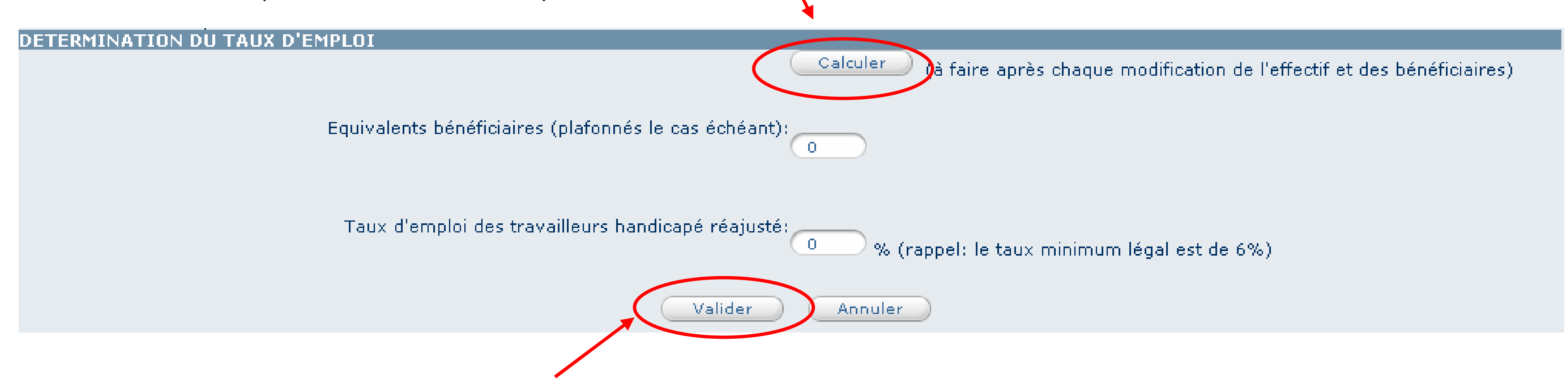

Dépenses au titre de l'art. L323-8 1er al. (contrats passés avec des entreprises adaptées...)
0 €
Dépenses pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (art.6-II décret n°2006-501)
0 €
Dépenses pour accueillir ou maintenir des personnes lourdement handicapées (art.6-IIIdécret n°2006-501)
0
Dépenses relatives aux aménagements de poste des agents reconnus inaptes (art.6-IVdécret n°2006-501)
0 €
Indiquez les montants des différentes dépenses relatives à la prévention dans votre collectivité.





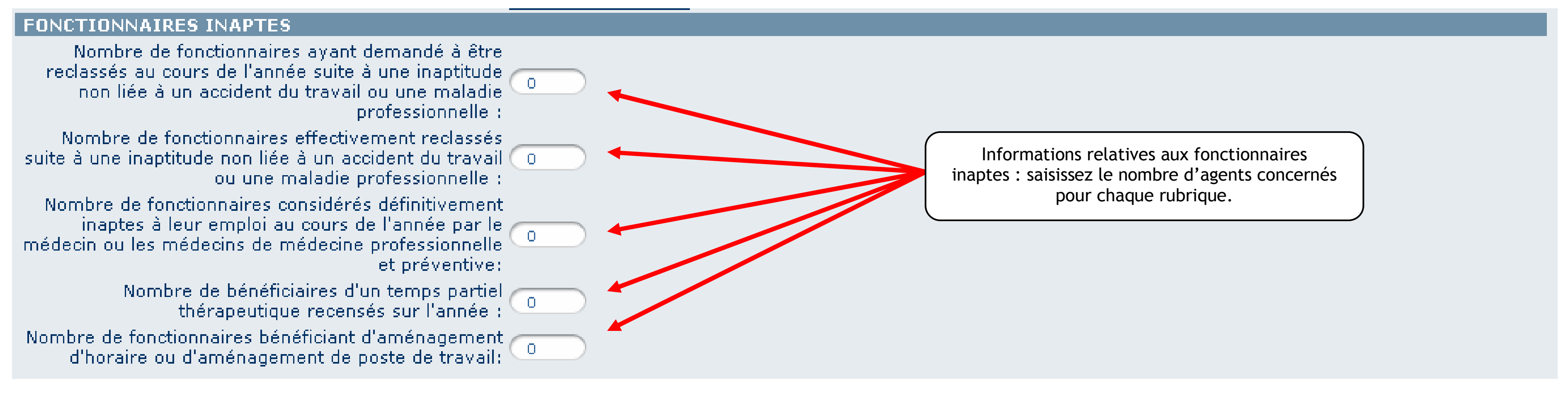
Lorsque toutes les informations sont saisies, vous pouvez lancer le **calcul** automatique qui vous donnera :

- les équivalents bénéficiaires
- le taux d'emploi des travailleurs handicapés



N'oubliez pas de cliquer sur **Valider** pour enregistrer toutes vos modifications.

Les informations relatives aux fonctionnaires inaptes



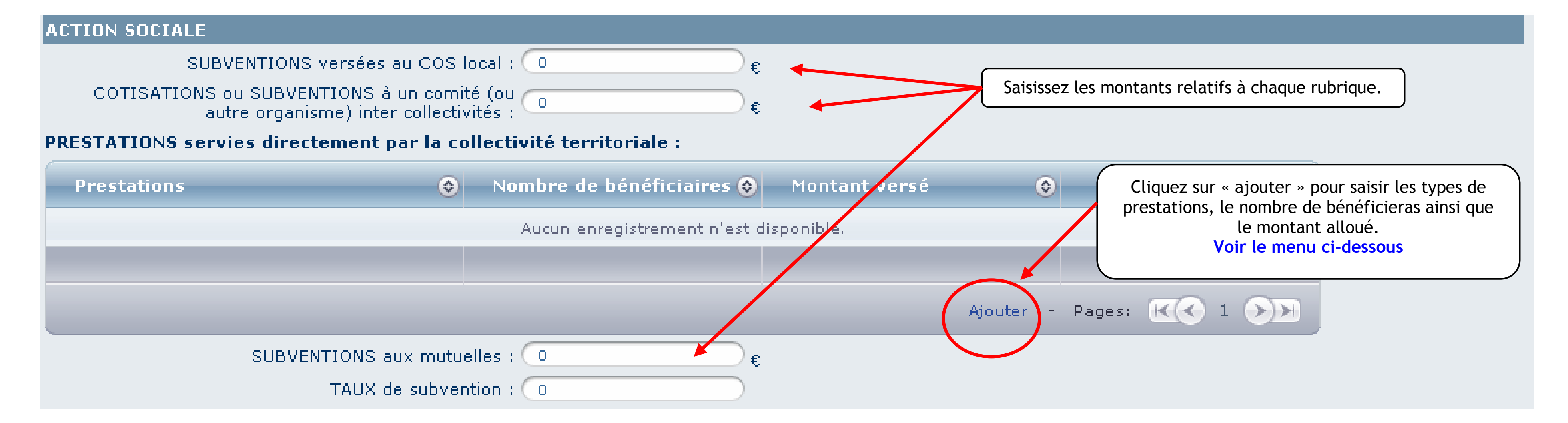




Les informations relatives à la formation



Les informations relatives à l'action sociale







PRESTATIONS servies directement par la collectivité territoriale :

Prestations	Nombre de bénéficiaires	Montant versé
Aucun enregistrement n'est disponible.		

Prestations: -= votre choix =-

Nombre de bénéficiaires

Montant versé(arrondi à l'entier supérieur)

Valider Annuler

Sauvegarder | Annuler - Pages: 1

Sélectionnez le type de prestation dans le menu déroulant

N'oubliez pas de valider votre saisie pour que les informations soient prises en compte.

Saisissez le nombre de bénéficiaires et le montant alloué pour chaque prestation sélectionnée.

-= votre choix =-

- -= votre choix =-
- Aides à la famille
- Autres
- Chèques vacances
- Prestations pour enfant handicapé
- Restauration
- Subventions pour séjours d'enfants





Les informations relatives à l'intérim et au remplacement

INTERIM - REMPLACEMENT

Nombre de personnels remplacants mis a disposition par le CDG durant l'année :	0
Dont présents au 31 Décembre :	0
Nombre de personnels employés dans le cadre du recours au service des entreprises (intérim) durant l'année :	0
Dont présents au 31 Décembre :	0

Vous de devez renseigner, le cas échéant, si vous avez fait appel au service de remplacement du Cdg ou si vous avez fait appel à un agence d'intérim.
Dans les deux cas, précisez le nombre d'agents concernés sur l'année 2011 ainsi que le nombre d'agents présents au 31 décembre 2011

Les informations relatives au temps partiel

TEMPS PARTIEL

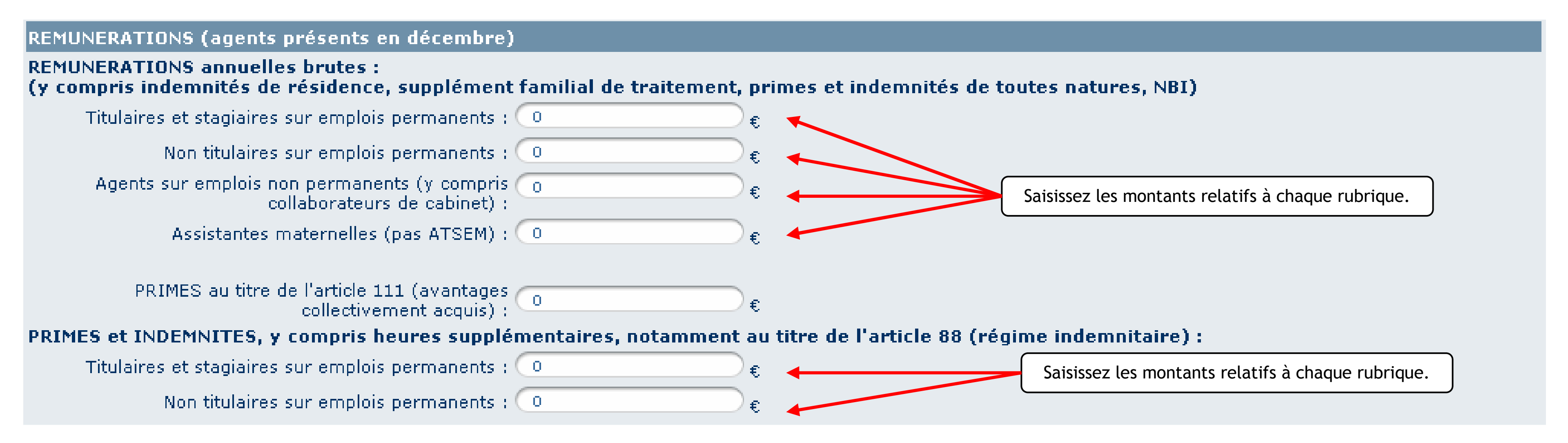
Nombre de demandes présentées :	0	hommes	0	femmes
Nombre de demandes acceptées :	0	hommes	0	femmes
Nombre de premières demandes satisfaites :	0	hommes	0	femmes
Nombre de modifications de quotités :	0	hommes	0	femmes
Nombre de retours au temps plein :	0	hommes	0	femmes

Pour chaque rubrique, veuillez compléter les informations par homme ou par femme.
Rappel : les agents à temps partiel sont des agents nommés sur des postes à temps complet et qui exercent leur activité à temps partiel.





Les informations relatives aux rémunérations



REMUNERATIONS (agents présents en décembre)

REMUNERATIONS annuelles brutes :
(y compris indemnités de résidence, supplément familial de traitement, primes et indemnités de toutes natures, NBI)

Titulaires et stagiaires sur emplois permanents : 0 €

Non titulaires sur emplois permanents : 0 €

Agents sur emplois non permanents (y compris collaborateurs de cabinet) : 0 €

Assistantes maternelles (pas ATSEM) : 0 €

PRIMES au titre de l'article 111 (avantages collectivement acquis) : 0 €

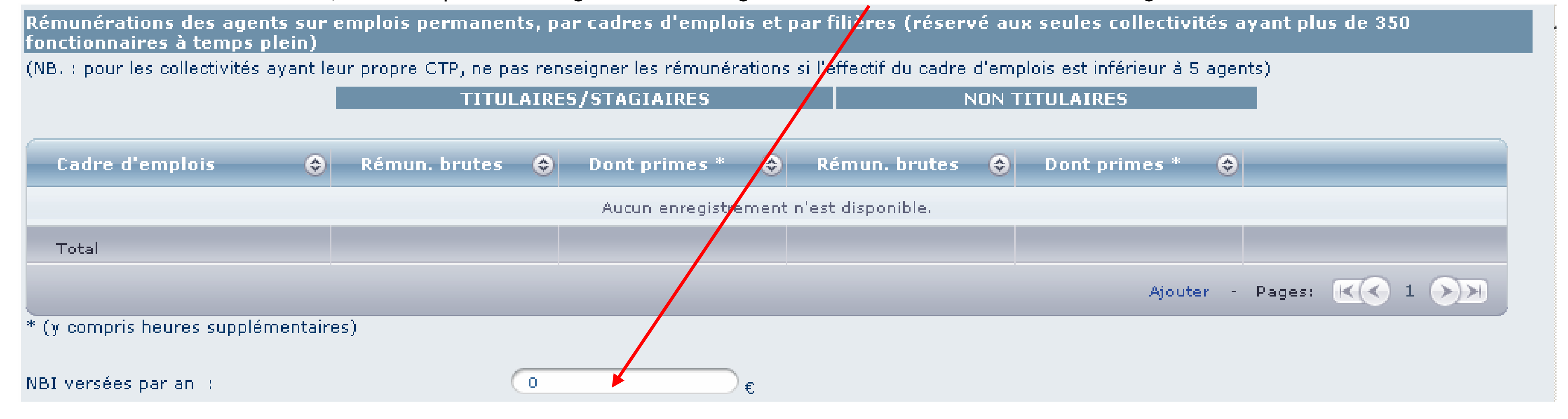
PRIMES et INDEMNITES, y compris heures supplémentaires, notamment au titre de l'article 88 (régime indemnitaire) :

Titulaires et stagiaires sur emplois permanents : 0 €

Non titulaires sur emplois permanents : 0 €



Seules les collectivités employant plus de 350 agents fonctionnaires à temps complet doivent saisir cette rubrique.
Par contre, n'oubliez pas de renseigner le montant global de la **NBI** versé à l'ensemble des agents au cours de l'année 2011



Rémunérations des agents sur emplois permanents, par cadres d'emplois et par filières (réservé aux seules collectivités ayant plus de 350 fonctionnaires à temps plein)

(NB. : pour les collectivités ayant leur propre CTP, ne pas renseigner les rémunérations si l'effectif du cadre d'emplois est inférieur à 5 agents)

	TITULAIRES/STAGIAIRES		NON TITULAIRES	
Cadre d'emplois	Rémun. brutes	Dont primes *	Rémun. brutes	Dont primes *
Aucun enregistrement n'est disponible.				
Total				

Ajouter - Pages: 1

* (y compris heures supplémentaires)

NBI versées par an : 0 €





Cadre d'emplois	Rémun. brutes	Dont primes *	Rémun. brutes	Dont primes *
Aucun enregistrement n'est disponible.				

Cadre d'emplois: adjoints administratifs territoriaux

Titulaires et stagiaires

Rémunérations brutes

Dont primes(y compris heures supplémentaires)

Non Titulaires

Rémunérations brutes

Dont primes(y compris heures supplémentaires)

Valider | Annuler

Total

Sauvegarder | Annuler - Pages: 1

* (y compris heures supplémentaires)

Fonctionnaires

Sélectionnez le cadre d'emplois concerné dans la liste déroulante.

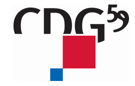
Saisissez les rémunérations brutes servies aux agents du cadre d'emplois.

Saisissez la part des primes, y compris les heures supplémentaires, du traitement brut.

Non titulaires

Saisissez les rémunérations brutes servies aux agents du cadre d'emplois.

Saisissez la part des primes, y compris les heures supplémentaires, du traitement brut.





Les informations relatives aux cotisations versées aux organismes

COTISATIONS à l'UNEDIC :

Montant versé au cours de l'année : 0 € — Montant de la cotisation versée à l'UNEDIC (cf. compte administratif 2011).

Nombre d'allocataires agents non titulaires : 0 — Nombre allocataires bénéficiaires.

ALLOCATIONS CHOMAGE:

Nombre d'allocataires fonctionnaires : 0 — Nombre de fonctionnaires allocataire.

Montant versé au cours de l'année : 0 € — Montant versé au cours de l'année 2011.

Nombre d'allocataires agents non titulaires : 0 — Nombre allocataires bénéficiaires.

Montant versé au cours de l'année : 0 € — Montant versé au cours de l'année 2011.

Montant total COTISATIONS (article 6336 compte administratif 2011) 0 €

COTISATION Centre de Gestion (article 6336 compte administratif 2011) 0 €

Saisissez le montant inscrit à l'article 6336 du compte administratif 2011.

NOMBRE DE LOGEMENTS DE FONCTION

Pour NECESSITE ABSOLUE de service: 0

Pour UTILITE de service: 0

Saisissez le nombre d'agents logés soit par nécessité absolue de service soit par utilité de service.





Les informations relatives aux heures supplémentaires







Par domaines de compétences

Sélectionnez le domaine de compétence concerné.

Saisissez le nombre d'heures supplémentaires effectuées sur l'année 2011 pour le domaine de compétence sélectionné.

NOMBRE TOTAL D'HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES PAR DOMAINE DE COMPETENCES

Domaine de Compétences	Nombre total d'heure
Aucun enregistrement n'est disponible.	

Domaine de Compétences: Administration

Nombre total d'heures supplémentaires:

N'oubliez pas de valider votre saisie.

Valider | Annuler

Sauvegarder | Annuler - Pages: 1

Administration
- Administration
- Animation
- Bâtiment et architecture
- Communication
- Culture
- Economie
- Environnement
- Espaces verts et paysages
- Finances
- Incendie et secours
- Infrastructures et réseaux
- Juridique
- Logistique
- Management
- Ressources humaines
- Santé et prévention
- Sécurité
- Social
- Sports
- Traitement de l'information
- Urbanisme





Par cadre d'emplois

Sélectionnez le cadre d'emplois concerné.

Saisissez le nombre d'heures supplémentaires effectuées sur l'année 2011 pour le cadre d'emplois sélectionné.

NOMBRE TOTAL D'HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES PAR CADRES D'EMPLOI :

Cadre d'emplois	Nombre total d'heure
Aucun enregistrement n'est disponible.	

Cadre d'emplois: adjoints administratifs territoriaux

Nombre total d'heures supplémentaires

N'oubliez pas de valider votre saisie.

Valider | Annuler

Enregistrements sur la page: 10 Sauvegarder | Annuler - Pages: 1

adjoints administratifs territoriaux

- adjoints administratifs territoriaux
- adjoints administratifs territoriaux
- adjoints techniques territoriaux
- adjoints techniques territoriaux de
- adjoints techniques territoriaux de
- adjoints techniques territoriaux N1
- adjoints territoriaux d'animation
- adjoints territoriaux d'animation N
- adjoints territoriaux du patrimoine
- adjoints territoriaux du patrimoine
- administrateurs territoriaux





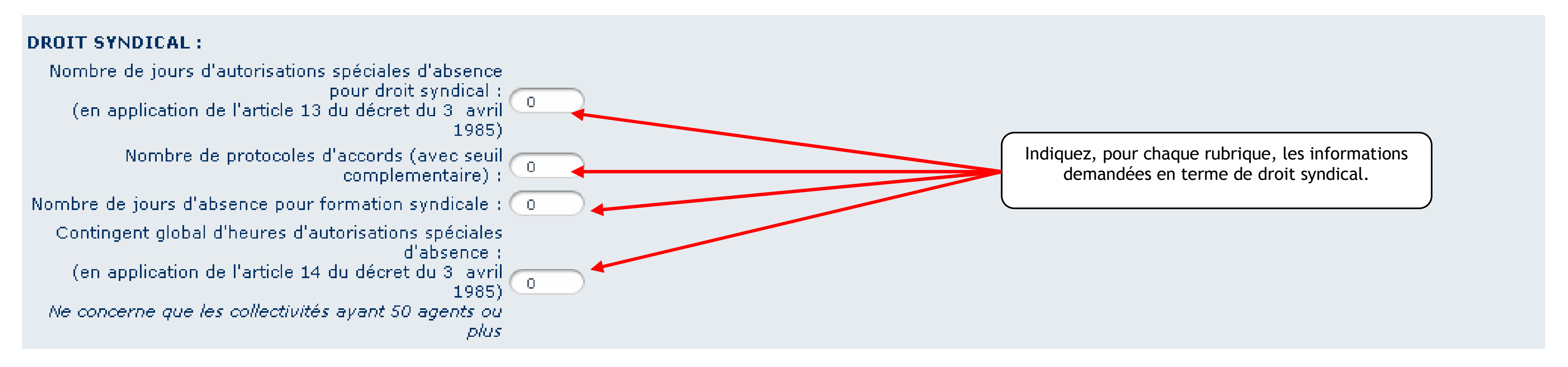
Les informations relatives aux jours de grève pour les années 2010 et 2011











Les informations relatives à la mise à disposition



